

Ministry of Education

Deputy Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Sous-ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Note de service**

Destinataires : Directions de l'éducation, conseils scolaires catholiques de langue anglaise
Marshall Jarvis, Ontario English Catholic Teachers' Association (OECTA)
Nick Milanetti, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)

Expéditeur : Bruce Rodrigues
Sous-ministre

Date : Le 24 octobre 2016

Objet : Journée pédagogique supplémentaire en 2016-2017

La présente note vise à vous fournir des renseignements sur la troisième journée pédagogique obligatoire pour l'année scolaire 2016-2017.

À la suite des dernières négociations centrales concernant le personnel enseignant, une journée pédagogique supplémentaire a été ajoutée en novembre 2015 au Règlement de l'Ontario 304 – Calendrier scolaire, journées pédagogiques. Le ministère de l'Éducation, l'OCSTA et l'OECTA ont convenu en automne dernier des sujets, indiqués ci-dessous, qui seront abordés lors de cette journée pour les membres de l'OECTA en 2015-2016 et en 2016-2017.

- Ensemble du personnel enseignant : demi-journée consacrée à la formation en santé et en sécurité au travail;
- Équipes composées d'enseignantes et enseignants et d'éducatrices et éducateurs de la petite enfance (EPE), programmes de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein : demi-journée consacrée aux stratégies en matière de documentation relative à l'apprentissage par l'enquête et à l'évaluation pédagogique;
- Enseignantes et enseignants de la 1^{re} à la 12^e année : demi-journée consacrée à un sujet qui sera déterminé par les comités de perfectionnement professionnel composés de membres des conseils scolaires et des fédérations et qui sera axé sur les priorités du Ministère comme les mathématiques, la documentation relative à l'apprentissage par l'enquête/par l'expérience et/ou à l'évaluation et/ou l'équité.

En outre, le ministère de l'Éducation s'était engagé à consulter l'OCSTA et l'OECTA au sujet des meilleures façons d'utiliser la journée pédagogique supplémentaire pour favoriser la réalisation des objectifs d'*Atteindre l'excellence*. À cette fin, des représentantes et représentants des deux organismes et du Ministère se sont rencontrés récemment pour faire le point sur le déroulement de la troisième journée pédagogique obligatoire pour l'année scolaire 2015-2016. À l'issue de cette rencontre, les intervenants ont tous convenu qu'il y avait eu un grand effort de collaboration de la part de tous pour appuyer la mise en œuvre et le déroulement de la journée pédagogique supplémentaire qui, de l'avis de tous, est une expérience positive pour les participants. Durant cette rencontre, il a aussi été question de possibilités d'apporter des améliorations pour la journée pédagogique de 2016-2017. Les renseignements qui suivent visent à clarifier les lignes directrices données par l'ancien sous-ministre George Zegarac dans la note de service du 18 décembre 2015.

Pour l'année scolaire 2016-2017, les conseils scolaires doivent prendre en considération ce qui suit concernant le contenu et la structure de la journée pédagogique :

- La demi-journée consacrée à la santé et la sécurité devrait être axée sur la formation en santé et en sécurité au travail et pourrait comporter un volet sur la santé et la sécurité psychologiques et l'évaluation des menaces de violence.
- L'objectif de la demi-journée à l'intention des enseignantes et enseignants et des EPE, programmes de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein, est de leur offrir la possibilité de travailler ensemble aux stratégies de mise en œuvre du programme et de documentation relative à l'apprentissage par l'enquête et à l'évaluation pédagogique. Si les enseignantes et enseignants de la maternelle et du jardin d'enfants à temps plein n'ont pas de partenaires EPE, ils doivent avoir l'occasion de collaborer avec une autre équipe d'enseignantes et d'enseignants/EPE.
- La demi-journée sur la formation en santé et en sécurité au travail et la demi-journée d'apprentissage professionnel pour les équipes enseignantes et enseignants-EPE, programmes de la maternelle et du jardin à temps plein, pourraient avoir lieu à des dates différentes pour que cet apprentissage soit offert au moment qui convient le mieux durant l'année scolaire.

L'OECTA, l'OCSTA et le Ministère collaboreront pour élaborer des ressources afin d'aider les administratrices et administrateurs à prévoir la formation en santé et en sécurité au travail. Nous sommes conscients que le calendrier de l'année scolaire 2016-2017 a déjà été publié et que certains conseils scolaires ont déjà prévu cette journée au début de l'année scolaire ou ont déjà établi l'horaire et pris des dispositions à cet égard. C'est pourquoi les ressources seront communiquées aux conseils le plus tôt possible.

Dans certains cas, un comité de représentantes et représentants du conseil et de la fédération des enseignantes et enseignants est responsable d'établir le calendrier scolaire et de déterminer quand auront lieu les journées pédagogiques et quels seront les sujets abordés. Il s'agit là d'un bon exemple de collaboration entre conseils scolaires et fédérations dans le but de veiller à ce que les journées pédagogiques offrent des occasions d'apprentissage enrichissantes qui répondent aux besoins du personnel enseignant et des éducatrices et éducateurs. Tous les conseils scolaires sont encouragés à consulter les fédérations dès les premières étapes de la préparation du calendrier scolaire pour s'assurer qu'ils comprennent bien et prennent en considération l'optique des fédérations en ce qui concerne l'apprentissage professionnel qui aura lieu lors des journées pédagogiques.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre bureau régional. Vous trouverez ci-joint la liste de tous les bureaux régionaux.



Bruce Rodrigues

p. j.

c. c. Demetra Saldaris, directrice
Direction des politiques et des normes en matière d'enseignement

Steven Reid, directeur
Direction des services régionaux

Brian Blakeley, directeur
Direction des opérations relatives aux relations de travail

Chefs des bureaux régionaux

Fédérations d'enseignantes et enseignants

Conseils scolaires publics et catholiques de langue française et anglaise